

Propriétaires occupants, bailleurs, rénovez vos logements grâce aux aides de l'ANAH, du Conseil départemental et de la Communauté de communes

Vous êtes propriétaire occupant ou bailleur et votre logement nécessite des travaux d'amélioration ?

N'attendez plus et **profitez des subventions mises à votre disposition** pour mener à bien vos projets.

L'amélioration des conditions de vie des propriétaires constitue aujourd'hui une priorité aussi bien nationale que locale. C'est pourquoi des subventions sont mises en place pour permettre de répondre aux besoins et **aider les propriétaires à réaliser des travaux dans leur logement.**

Sont ainsi potentiellement subventionnables, tous les projets permettant :

- **L'amélioration de la performance énergétique** des logements (remplacement du système de chauffage, remplacement des menuiseries, isolation...)
- **Le maintien à domicile** des personnes âgées et/ou handicapées (adaptation des sanitaires, installation de monte escalier...)
- **La rénovation d'habitat dégradé** occupé ou vacant
- **L'amélioration et la remise sur le marché de logements locatifs**
- **Le ravalement, entretien de façades**

Vous hésitez ? Ces quelques exemples devraient vous convaincre



Financements 2018

Travaux d'économie d'énergie

Portrait des bénéficiaires :

2 occupants - actifs - très modestes

Programme de travaux :

Installation chauffage central

Plan de financement :

Travaux TTC : 23 242 €

Subventions :

ANAH : 12 000 €

Prime Habiter Mieux : 2 000 €

Conseil départemental : 500 €

Communauté de communes : 500 €

Total subventions : 15 000 €

Taux de subvention : 65 %

Travaux de maintien à domicile

Portrait des bénéficiaires :

1 occupant- retraité - très modestes

Programme de travaux :

Aménagement de la SDB

Plan de financement :

Travaux TTC : 5 456 €

Subventions :

ANAH : 2 480 €

Conseil départemental : 557 €

Caisse de retraite : 1 362 €

Total subventions : 4 399 €

Taux de subvention : 81 %

Ainsi pour **connaitre les conditions d'éligibilité** et savoir si votre projet est recevable, nous vous invitons dès à présent à contacter « SOLIHA Haute-Saône » mandaté par la Communauté de communes. Des conseillers habitat répondront à vos questions et vérifieront avec vous la recevabilité de votre demande.

SOLIHA Haute-Saône

2 Place du Moulin des Prés

70 000 VESOUL

03.84.75.38.56— contact.hautesaone@soliha.fr

SOLIHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT